

# 2a

# Balade Soisécienne

## La forêt de Sénart au fil du temps...

**Préhistoire :** Il y a 13 000 ans les hommes préhistoriques y chassent le renne et autre gibier.

**Période gallo-romaine :** une quarantaine de sites archéologiques ont été repérés.

Forêt sacrée druidique, elle est alors rattachée au bois de Vincennes et à la forêt de Fontainebleau.

**Moyen-âge :** Les vestiges d'une motte médiévale ont été découverts. 1120, Saint Louis traversait la forêt pour voir sa mère Blanche de Castille qui séjournait à Corbeil.

En 1314 Philippe le Bel intègre la forêt au domaine royal.

Louis XIV l'aménage pour la chasse aux cerfs et aux loups, traçant routes droites et carrefours en étoile.

Louis XV y aurait rencontré Jeanne Poisson, future marquise de Pompadour.

En 1774, le duc d'Anjou, frère de Louis XVI, obtient du roi la capitainerie royale de Sénart et fait construire la Faisanderie.

A la révolution Française, la forêt est intégrée au domaine national.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la forêt a inspiré les peintres et écrivains : Delacroix, Daudet, ...

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la forêt devient «camp retranché de Paris» et des tranchées y sont creusées ; leur tracé est encore visible.

**Le bois :** La forêt fut habitée par des bûcherons et des charbonniers qui produisaient du charbon de bois. Le bois était alors conduit à Paris par flottage sur la Seine. Aujourd'hui la forêt est gérée par l'ONF qui en exploite le bois.



Bûcherons en forêt de Sénart

**L'extraction de la meulière :** Activité florissante au début du XX<sup>ème</sup> siècle, il en reste pour traces quelques-unes des 800 mares que compte la forêt.



**La justice :** Près du carrefour de la Justice étaient dressés deux poteaux patibulaires. Les jugements étaient rendus au château et les condamnés étaient exécutés en forêt.

**Le pacage :** Des espaces délimités nommés uzelles étaient alloués aux communes limitrophes (Soisy, Etiolles et Draveil pour le pâturage des bovins, ovins et autres animaux).

**La chasse :** Elle est aujourd'hui limitée à la régulation de la faune des chevreuils et sangliers.



Pour plus de détails, scanner ce flashcode

